

LA CRÉATION DES AIRES PROTÉGÉES OUEST-AFRICAINES DANS LEUR CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

BENOIT Michel

Directeur de recherches de l'ORSTOM

Résumé : *Dans le but de mieux comprendre la perception des aires protégées ouest-africaines par les populations riveraines, il est proposé d'évoquer le contexte historique qui a vu la création de la plupart d'entre elles (entre 1926 et 1956 pour les grands parcs).*

Nous traiterons du libre accès aux ressources propre aux genres de vie locaux, de la violence comme facteur historique de réhabilitation des ressources, de la stabilité du diagnostic sur la nature et des effets morbides de la résistance des idéologies usufuitières face au "développement". Nous indiquerons enfin le type d'action qui paraît possible.

Mots-clés : *Genres de vie, ressources vivantes, dégradation du milieu, aires protégées, Sahel, Savane, Afrique de l'Ouest.*

Summary : *With the aim of better understanding the perception of riverain peoples of protected areas in West Africa, it is proposed to deal with the economic and cultural circumstances that have characterized this epoch during the course of which most of the protected areas were created (the great parks were created between 1926 and 1956). More precisely, we will deal with the free access to resources specific to local ways of life, with violence as a historical factor in the rehabilitation of resources, with the stability of ideological diagnoses of nature and with the morbid effects of the resistance of usufruct ideologies to "development". Finally, we will indicate the type of action which seems to be possible.*

Key-words : *Ways of life, living resources, degradation of the environment, protected areas, Sahel, Savannah, West Africa.*

Introduction

Les dommages écologiques qui affectent aujourd'hui l'Afrique de l'Ouest sont préoccupants au titre de l'esthétique des paysages, de la santé publique ou du patrimoine génétique mais ce sont d'abord des échecs économiques du point de vue des conceptions locales comme des critères productivistes.

Sans autre but que d'aider les responsables d'aires protégées (ceux pénétrés de l'importance de leur mission) à mieux appréhender la réalité régionale du patrimoine dont ils ont la charge, je propose d'évoquer les points suivants :

- le libre accès aux ressources, fondement des genres de vie ouest-africains ;
- le rôle de la violence comme facteur historique de re-création de l'espace sauvage ;
- la stabilité des diagnostics sur la nature propre aux sociétés du Sahel et des savanes ;
- le discours étatique "développeur" vis-à-vis des ressources vivantes (de la grande faune en particulier) ;
- la dérive "minière" des genres de vie à partir du début du siècle ;
- la perception de l'espace "sauvage" par les populations.

La "dégradation" du milieu dont il sera question peut résulter de la construction "normale" d'un paysage - par un groupe pionnier ou en phase d'accroissement démographique - au dépens d'un milieu sauvage ou du simple pillage de celui-ci ou des deux (destruction opportuniste par un groupe et occupation stable du sol par un autre). Ce qui suit vaut pour tous les cas.



L'emploi du présent -même à propos de faits anciens- est une convention de narration commode qui tend également à souligner la constance historique des comportements.

1. Ponction et libre accès aux ressources

Pastoralisme (transhumant ou nomade), vaine pâture villageoise, essartage (culture itinérante sur brûlis), cueillette, pêche et chasse: les systèmes de production soudano-sahéliens sont tous des modes de consommation des ressources vivantes. Ils font de l'abondance naturelle et de la disponibilité de l'espace la garantie de la sécurité alimentaire et de la prospérité. L'agriculture elle-même relève - sauf exceptions, en site défensifs en général - d'un comportement "cueilleur" et non agraire *stricto sensu* puisqu'elle implique la reconstitution spontanée de la fertilité et l'essartage et non un travail permanent d'amendement du sol qui fonde la réalité paysanne.

On consomme des biens récoltés dans l'environnement (le terme "ressource" sera conservé par convention). L'accès aux stocks est individuel. Il est à la fois libre - dans le respect de certaines règles foncières ou religieuses - et dangereux, compte tenu de la prédation guerrière quasi constante. La survie des unités familiales déficientes est garantie par le libre accès. Le niveau de vie est homogène et stable au sein d'une même communauté.

La satisfaction d'un besoin accru ou nouveau implique une productivité plus élevée de l'acte de cueillette, donc un appauvrissement plus rapide des stocks et une plus grande précarité du groupe sur place. Inversement, le maintien de l'abondance dans la nature garantit la possibilité de migrer (de se réfugier) en étant assuré de la sécurité alimentaire partout "en brousse".

L'exploitation de la ressource est d'abord un art de la mobilité par la jachère, la transhumance, le nomadisme (pastoral, cueilleur et cynégétique) et la migration. L'épuisement d'un stock est perçu comme normal et assumé en conséquence par la mobilité.

2. La violence externe comme condition de la pérennité des stocks de ressources à long terme

L'abandon d'un lieu peut être décidé dans le cadre de règles propres à l'*ethos* du groupe ou être subit à la suite d'une violence exercée par un autre groupe. L'histoire connue - à partir du 16^e siècle - montre que le deuxième cas était fréquent. Le pouvoir colonial a interdit (à partir de 1900/1910) une attitude économique fondée sur la guerre et le commerce esclavagiste. Ces pratiques (de ponction elles aussi en l'occurrence) avait un effet direct sur l'écologie des espaces "francs" (Benoit, 1988). En limitant les effectifs humains, en concentrant l'habitat et en le remobilisant souvent, elle favorisait la reconstitution des stocks naturels. Cela intervenait au corps défendant des victimes et dans l'indifférence des agresseurs. Ces deux évidences sont fondamentales. Aggression ou fuite : aucune des attitudes en présence ne se préoccupaient de l'état des ressources. On pourrait parler "d'usufruit par défaut" ou "d'exploitation minière contenue" mais certainement pas de gestion respectueuse, nonobstant l'essence sacrée de la Nature. Ceci permet de mieux comprendre les comportements d'aujourd'hui.

3. La fin de la violence et ses effets

La paix coloniale et ses conséquences politiques a permis l'expansion immédiate des aires de peuplement. L'essor démographique fût une conséquence presque aussi rapide des nouvelles conditions politiques et sanitaires (paix et sécurité, prophylaxie puis assistance alimentaire). Il a toujours été - et reste - le moyen d'une stratégie de résistance ou de conquête de pouvoirs et d'espaces nouveaux. Le phénomène est devenu massif (doublement des effectifs humains tous les 35/40 ans) et général. Il entraîne *de facto* une extension des paysages humanisés (incluant de plus en plus des terrains vagues ruinés) au détriment de l'espace "sauvage" nourricier.

Le décuplement des effectifs de bétail depuis les années 30 est la conséquence du développement de la prophylaxie puis de l'accès à des parcours nouveaux par les forages d'hydraulique pastorale. Il résulte aussi de l'adoption de l'élevage par des groupes qui en étaient exclus auparavant (classes serviles des sociétés pastorales par exemple et bien d'autres).

4. *L'obsolescence proclamée des ressources vivantes et création (alibi ?) des aires protégées*

Le maintien de la richesse dans la nature (et non la production et l'accumulation de biens dans la société) est le seul moyen d'éviter la prédation des systèmes étatiques. Là est le fondement de la sagesse des sociétés libertaires (dites aussi "segmentaires" ou "acéphales"). L'étatisation et sa pratique économique (le développement), se sont opposées aux idéologies de ponction. Par exemple, le capital foncier a été "géré" à la faveur d'une logique pionnière par l'encadrement favorable au coton ou à l'arachide, en visant l'exploitation éphémère de la fertilité des "terres neuves". De même, la recherche de l'accroissement du bétail à des fins bouchères a été imposée au monde peul, civilisation du lait s'il en fut. Elle s'est manifestée sans souci de l'état des herbages mais plutôt par la conquête de nouveaux parcours à l'aide d'une trame - devenue saturante - de forages au Sahel.

La plupart des ressources vivantes utilisées par les économies locales ne furent pas perçues comme telles et gérées en fonction de la démographie nouvelle mais jugées gênantes (la grande faune), obsolètes ou spécifiques d'économies méprisées, dites "de subsistance" ou "sentimentale" dans le cas du pastoralisme peul.

Pendant ce temps, l'administration coloniale puis les États qui en sont issus exploitaient les ressources vivantes en amodiant ou fiscalisant la chasse, la pêche, la capture des oiseaux de cage ou la coupe du bois.

Ce faisant, le pouvoir créait des aires protégées comme à contre courant. La plupart des sites identifiés (dès les années 20 dans les territoires français) étaient situés au cœur des anciens *no man's land* guerriers (Benoit, 1998). Le pouvoir prétendait contrôler désormais la brousse non pour la peupler mais pour la maintenir en tant que brousse. Cela fût fait au sein d'une hostilité générale : celle des développeurs comme celle des populations, chacun y voyant pour des raisons différentes un gel foncier contrariant. La démarche n'en était pas obligatoirement spoliatrice pour autant, d'autant mieux qu'elle est restée souvent formelle.

Si la brousse (l'espace sauvage) s'était historiquement maintenue ou reproduite "par défaut" à la suite d'une démographie contrariée par la violence, la mise en *défens* imposée par le pouvoir étatique sur des anciens *no man's land* (cas des parcs du Niokolo Koba avant son extension dans les années 60, de la Comoë, du "W" et de la Pendjari) n'est pas un fait historiquement "anormal", si tant est que le contexte politique colonial qui l'a voulu soit hors de l'Histoire, ce qui n'est évidemment pas le cas.

5. *Réactions morbides des genres de vie*

Ce qui précède est en général admis mais le fait que le diagnostic des populations sur la nature soient restés globalement stables l'est moins. Or, la conception productiviste prônée par le développement (sincèrement ou non) ne s'est pas substituée aux philosophies locales. Même l'épuisement des stocks n'a pas été compensé par de nouvelles formes de création de richesse sur place à de rares exceptions près. Inertie ou résistance à l'ethnocide ? Protection à court terme de la reproduction sociale égalitaire probablement...

La surproduction sollicitée par l'encadrement n'a pas été fournie par un surcroît de travail mais par des comportements exacerbés devenus consciemment "miniers". L'adoption de techniques importées s'est faite au profit d'une plus grande ponction, y compris la charrue mise au service de l'extension des emblavures (et non d'une augmentation des rendements). Les profits imprévus des projets de développement effectivement reçus par les populations (outre l'effet monétaire propre de ces opérations réalisées à fonds perdus) ont souvent été déglacés par

les traumatismes écologiques issus de l'installation du projet lui-même (la vente de bois ou l'abattage du gibier lors d'opérations de défrichement au profit de la culture du coton par exemple). Cette sur-prédation éphémère mais massive a permis de répondre aux sollicitations de l'État avec un moindre dommage pour l'organisation sociale.

Institué en situation d'abondance, le libre accès ancien (limité par la violence) aux ressources a perduré (sans freins) malgré leur raréfaction. Sa fonction sociale égalitaire a été préservée *a priori*. L'initiative de certains individus en faveur de la protection des stocks aurait compromis leur accessibilité par tous, alors que leur disparition a un effet diffus socialement neutre, donc admis. Ainsi, le libre accès est devenu un devoir de partage de la pénurie.

Face à la ruine des stocks - et compte tenu de l'accroissement démographique massif -, le réflexe migratoire est resté socialement contrôlé mais a changé d'échelle. Il a d'abord été mis au profit de l'extension territoriale marginale puis a alimenté des filières extra-régionales (vers ce qui devenait la ville par exemple) puis outre-mer.

6. Perception de l'espace sauvage et droits sur l'espace

L'espace "sauvage" était perçu à trois niveaux :

- en tant qu'espace de danger, monde infini, inconnu et insalubre où s'exerce la violence guerrière au dépens de l'isolé ;
- en tant qu'espace d'abondance, gage de sécurité alimentaire y compris en situation de fuite improvisée ;
- en tant que Panthéon peuplé de forces occultes capables d'agir sur le destin humain en bien ou en mal.

Les droits coutumiers sur l'espace humanisé, se réfère en première approximation :

- à la primauté de l'occupation du lieu. C'est le droit du héros (et de ses descendants directs) entré le premier en contact avec les Dieux locaux. C'est ce droit du premier "usager" du site qu'il est convenu d'appeler le droit "éminent". Il est d'autant moins contesté que le rituel magique est toujours respecté par les communautés voisines. Ce cas est celui des sociétés libertaires panthéistes.

- au contrôle des hommes du lieu par un pouvoir installé par fait de conquête ou d'insurrection victorieuse (cas des principautés peules à partir de la *jihad* du début du 19^e siècle par exemple). On contrôle l'espace parce qu'on possède les hommes qui l'occupent ou qu'on en est obéi.

- à la symbiose des deux. C'est le cas des sociétés étatiques à religion panthéiste. Elles possèdent un double source de pouvoir, profane et sacrée : une aristocratie (souvent immigrée) maîtrise les moyens de contrainte et une "prêtrise" de la terre (ou de l'eau pour le Songhai) plus ancienne a conservé le pouvoir de dialoguer avec les divinités qui animent la nature.

Dans le premier cas (la primauté de l'occupation du lieu), on ne contrôle l'espace que défriché (ce n'est donc plus la brousse). Dans le deuxième (le contrôle des hommes), on ne contrôle pas non plus la brousse non puisqu'elle est vide d'hommes par définition.

7. Signification de l'aire protégée aujourd'hui

Aujourd'hui, l'espace "sauvage" n'existe plus en Afrique des savanes que là où il est géré en tant que tel. La densification du peuplement (hommes et bétail) l'a réduit aux zones où il est circonscrit en droit. Il est devenu -par défaut ou par bonne gestion- plus abondant en ressources vivantes "sauvages" que les autres espaces de production. L'appauvrissement général lui donne désormais une spécificité écologique et économique nouvelle en tant qu'espace de production multiple (cueillette, chasse, pêche, pacage, réserve foncière). Sa création et son existence est bien compatible avec le diagnostic des populations sur les ressources. Ainsi, les plus proches de l'aire protégée - ont-elles perçu et intégré ce statut

nouveau et adapté la ponction dans l'aire en conséquence, bénéficiant d'une rente territoriale (pas si différente de celle que procurait jadis les *no man's land* guerriers), tout en développant souvent un discours libertaire hostile à la protection.

De ce fait, l'aire protégée assume des fonctions désormais originales au sein de l'organisation régionale :

- Comme espace de production - contenant des stocks de ressources végétales ou faunistiques - au même titre que l'espace agricole ou pastoral. Du point de vue de l'usufruit communautaire, toute mise en *défens* maintient ou produit de la richesse car elle constitue (ou reconstitue) des stocks de ressources potentiellement utiles aux genres de vie, cela d'autant plus et mieux que l'économie de ponction est en phase de pénurie.

- Comme territoire engendrant des processus spécifiques (biologiques, économiques, culturels). Devenues à la fois minoritaire et abondant (relativement à la ruine des ressources vivantes des milieux exploités par l'essartage ou le pastoralisme), les aires protégées influencent l'organisation de l'espace sur leurs périphéries, en deçà et au-delà.

- Comme panthéon naturel sans qui les cosmogonies des sociétés polythéistes deviennent absurdes.

Ce sont autant de pistes de recherche.

Conclusion

Pour l'économie de ponction, la mise en *défens* d'un espace donné (par une violence ou une persuasion extérieure à elle...) est en soi une mise en valeur car elle crée - ou recrée - des stocks de ressources. Si le discours des populations est parfois hostile à l'aire protégée en tant qu'entité extérieure à l'*ethos* ou obstacle à l'exploitation minière du milieu, son utilisation (illégal) est facilement mise en oeuvre par l'économie locale. Espace maintenu vierge par des moyens extérieurs aux communautés locales, elle est une "brousse" socialement neutre potentiellement utile à tous.

Que l'on adopte un point de vue soit "patrimonial", "capitaliste marchand" ou "communautaire usufruitier", il n'y a aucune raison pour renier les acquis de la protection classique, d'autant plus que l'espace effectivement protégé est infime (2 à 3 % de l'espace ouest-africain seulement est effectivement géré en ce sens). Ses résultats ne doivent pas être reniés en insinuant qu'il y a eu spoliation systématique car la conservation s'est souvent manifestée sur des espaces libres de droits coutumiers et/ou désertifiés par la violence endémique. La spoliation des ressources a eu lieu mais de façon plus insidieuse et sur des surfaces autrement plus vastes, et rarement dans les aires protégées.

La protection classique ne doit pas non plus être abandonnée sous prétexte que ses résultats sont insuffisants. Il faut la conforter puis aller au-delà. La gestion "populaire" d'une zone en *défens* n'est pas à exclure en principe. Au contraire ! Mais aujourd'hui, en Afrique de l'Ouest, aucune communauté ni aucune structure étatique n'a le moyen d'assumer un tel transfert de responsabilités concernant les grandes aires protégées existantes. De plus, peu de communautés en ont vraiment le désir. Pour elles "gestion" signifie bien toujours : essartage, pêche, chasse et pacage.

Si nous devons réfléchir à la création d'aires protégées "gérée par les populations elles-mêmes", pensons d'abord à les susciter dans les espaces ruinés par les dites populations et leur encadrement. Il y en a de plus en plus et l'initiateur de l'aire ne se verra pas accusé de vouloir "geler" des ressources ! Cela évitera de perdre définitivement les rares parcs qui existent encore, même s'ils sont politiquement incorrects aux yeux de certains peu au fait des réalités. Bien entendu, les milieux (les stocks de ressources pour l'économiste) de ces aires protégées "consensuelles et intégrées" devront être d'abord réhabilités. Plus exactement, des milieux (des

stocks) devront y être "construits". Cela ne pourra se faire qu'à l'aide du patrimoine végétal et animal sauvegardé par la protection classique. Il n'y a pas d'autre alternative désormais.

BIBLIOGRAPHIE

- BENOIT M., 1988. Espaces francs et espaces étatisés en Afrique Occidentale. Quelques processus de territorialisation et leur fondements idéologiques en Haute Casamance et Haute Gambie. In *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. 24, n° 4, 1988, ORSTOM, Paris, p. 503-519.
- BENOIT M., 1993. An action programme for the Niokolo Koba national park and its surrounding region (Senegal). Rehabilitation of the protected area and eco-management of its periphery. In *Wildlife and nature*, vol. 9, n° 2, FAO Regional Office for Africa, UNEP/PNUÉ/FAO, p. 3-21.
- BENOIT M., 1997. Active conservation and hunting in niger. In *Wildlife and nature*, vol. 13, n° 2, avril/june 1997, FAO Regional Office for Africa, UNEP/PNUÉ/FAO, p. 21-29.
- BENOIT M., 1998. Peuplement, violence endémique et remanence de l'espace sauvage en Afrique de l'Ouest. Le no man's land du "W" du Niger. 10 p. (à paraître dans la revue *Espace, population et société*).
- LUNGREN G. C., 1975. Propositions pour le projet de ranch de gibier de Nazinga. Haute Volta. Doc. préliminaire n° 1, ADEFA, Ouagadougou. 117 p. ronéo. cf. également : 1978. Idem. Doc. n° 2 et 1979 : Idem. Doc. n° 3.

Ile rencontre
Bordeaux 9-10-11 septembre 1998

**DYNAMIQUES SOCIALES
ET ENVIRONNEMENT**

TABLE RONDE

pour un dialogue entre
**CHERCHEURS,
OPÉRATEURS
et BAILLEURS DE FONDS**

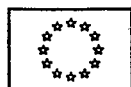
TOME

COMMUNICATIONS 2

MAISON DES SUDS Esplanade des Antilles
Domaine universitaire - TALENCE - 05 56 84 68 52



GRET



ORSTOM



SOMMAIRE

Rapport atelier 2 : Les aires protégées	
CASTELLANET C.	273
ATELIER 2 : LES AIRES PROTÉGÉES	285
<i>La responsabilisation des communautés à la base dans la gestion des ressources naturelles</i>	
BATIONO B.	287
<i>De participation en conflit : la décision partagée à l'épreuve des faits dans la moyenne vallée du Zambèze</i>	
BALLAN E.	295
<i>La création des aires protégées ouest-africaines dans leur contexte économique et culturel</i>	
BENOIT M.	303
<i>L'utilisation de base de données dans la gestion opérationnelle de projets</i>	
BUSSON F.	309
<i>La prise en compte des pratiques et des usages autochtones : réalité efficiente ou construction occidentale à visée néolibérale</i>	
CHARTIER D. ; SELLATO B.	319
<i>La loi et la pratique dans l'exploitation agricole d'une aire protégée de l'Etat de São Paulo, Brésil</i>	
CLAVIER P. ; MALDONADO G. ; JOUVE P.	327
<i>Les aires protégées, laboratoires de la gestion intégrée des zones côtières : l'exemple des pays membres de la Commission de l'Océan Indien</i>	
DAVID G.	343
<i>Protected areas in tropical countries, and development cooperation</i>	
DAVIES G.	361
<i>Fonction des aires protégées dans les écosystèmes anthropisés de savane soudanienne (Afrique de l'Ouest) : connaissances et hypothèses sur la végétation</i>	
FOURNIER A.	369
<i>La valeur économique et sociale des aires protégées au Kwazulu-Natal République d'Afrique du Sud</i>	
HUGHES G.-R.	381
<i>Les éléphants, les paysans et les planificateurs font la course : conservation de la grande faune africaine dans la vallée au Zambèze</i>	
KLEITZ G.	387
<i>La gestion locale sécurisée des ressources renouvelables et du foncier à Madagascar : interrogation sur une opération pilote à grande échelle</i>	
MALDIDIER C.	399
<i>SIG écologique et foncier agro-pastoral du delta intérieur du Niger (République du Mali)</i>	
MARIE J. ; HIERNAUX P. ; HAYWOOD M. ; BISSON I.-L.	409
<i>Approche intégrée de gestion des aires protégées</i>	
RAMANANKASINA E.	419
<i>Territorialisation de la conservation des ressources naturelles : opportunité ou restriction au développement ?</i>	
RODARY E.	425
<i>La montagne d'ambre (extrême Nord de Madagascar) : espace à protéger ?</i>	
ROSSI G. ; ROSSI M.	435

*Appui à la gestion durable des ressources naturelles en périphérie du Parc National
du Niokolo-Koba (Sénégal)*

SAMB M.	443
<i>La gestion participative des aires protégées au Burkina Faso</i>	
ZAKANE V.	457